

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2007

AUJOURD'HUI vingt trois février deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 février 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Catherine GUELON-NEYRIAL, Jean MAISONNET, Christine PERRET

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS DELEGUEES OU FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a lors de ses séances du 25 mars 2001 et du 15 avril 2005, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption : Le Maire doit en rendre compte lors d'une réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Je vous informe donc des décisions prises depuis le Conseil Municipal en date du 17 février 2006 en ce qui concerne l'exercice du Droit de Préemption sur les immeubles suivants qui ont fait l'objet d'une acquisition par la Ville directement ou par délégation :

* Un ensemble immobilier **sis 13 rue Montplaisir**, cadastré section LW 98, acquis de M. et Mme LACHAUD (succession HUESO), **au prix de 147 000 €**, acquisition faite dans le cadre du programme de Mise en Valeur des Remparts de Montferrand, pour dégager la vue sur les Remparts au niveau de la Porte d'Eau. **Acquisition Ville.**

* Une maison d'habitation **sise 23 bis boulevard Joseph Girod**, cadastrée section HO 285, acquise de M. et Mme PATTARO, **au prix de 152 000 €** pour la réalisation d'une construction nouvelle d'une dizaine de logements locatifs sociaux de type 2 ou 4. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (Bénéficiaire SCIC Habitat)

* Une maison d'habitation **sise 1^{ère} impasse Lécuellé**, cadastrée section LO 198, acquise de M. et Mme PAILHES, **au prix de 76 250 €**, acquisition faite dans le cadre des lois SRU et UH pour permettre le relogement d'une famille. **Le droit de préemption a été délégué à l'OPAC du Puy de Dôme.**

* Un petit bâtiment **sis 37 rue des Cordeliers**, cadastré section LX 15, acquis de Mme BERNARD et Madame BATAILLIE, **au prix de 14 500 €** acquisition faite dans le cadre du programme de Mise en Valeur des Remparts pour compléter et donner toute sa cohérence à cet aménagement. **Acquisition Ville.**

* Une maison d'habitation **sise 131 bis boulevard Lafayette**, cadastrée section ER 346, acquis de M. et Mme SOLEIL, **au prix de 120 000 €** pour poursuivre la maîtrise parcellaire dans le périmètre de concertation de la ZAC Oradou/Lafayette. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

* Un immeuble de 3 niveaux **sise 26 rue Pierre le Vénérable**, cadastré section HW 160, acquis de Mr et Mme GUILLOT, **au prix de 250 000 €** pour permettre le relogements de locataires d'immeubles voués à la démolition dans le cadre du dossier ANRU et de restructuration des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible. **Le droit de préemption a été délégué à Logidôme.**

* Une maison d'habitation **sise 17 rue du Charolais**, cadastrée section CH 50, acquise de Mr et Mme CORREZE, **au prix de 30 000 €** pour compléter la maîtrise parcellaire de l'angle de voies Ampère / Charolais situé à l'intérieur du périmètre d'étude St Jean / Michelin / Pré la Reine. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

* 2 terrains **sis Boulevard Gustave Flaubert / Allée du Pont de la Sarre**, cadastrés section DX 119 et 120, acquis de Mr CLAUD, **au prix de 66 160 €** acquisition faite dans le cadre du programme d'aménagement de la ZAC du Pont de la Sarre. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

* Une maison avec jardin **sise 27 rue du Ressort**, cadastrée section BY 59, acquise par **adjudication au prix de 113 000 €** pour compléter l'opération immobilière des Récollets par la réalisation d'une trentaine de logements. **Acquisition Ville.** (Bénéficiaire OPHIS Puy de Dôme).

* Un immeuble sis **22 rue Grellet**, cadastré section BZ 139, acquis de Mme LAURENT épouse FILIOL, **au prix de 153 000 € plus 12 000 € de commission d'agence** acquisition menée dans le cadre du dispositif ANRU pour constituer une offre de logements locatifs sociaux et permettre via la réhabilitation de l'immeuble acquis, de reloger 2 familles locataires d'immeubles voués à la démolition. **Le droit de préemption a été délégué à Logidôme.**

* Une maison d'habitation sis **68 avenue de la République**, cadastrée section BZ 64, acquis de Mr et Mme Daniel DUBOIS, **au prix de 100 000 € plus commission d'agence de 6 000 €** pour reconstituer un front bâti homogène par la construction d'un programme de logements et tertiaire. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.**

* Un appartement sis **88 bis avenue de la République**, cadastrée section BZ 321, acquis de Mme DEPEIGE, **au prix de 53 000 € plus 5 300 € de commission d'agence**, acquisition menée dans le cadre du projet de restructuration de ce côté de l'avenue de la République pour reconstituer un front bâti homogène via la construction d'un programme de logements et tertiaire, sur cet axe de renforcement des fonctions centrales. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif**

* Une maison d'habitation sis **15 rue Rabelais**, cadastrée section BC 249, acquis des conjoints BONNET, **au prix de 178 000 € plus 7 000 € de commission d'agence** acquisition menée dans le cadre de l'ANRU pour reconstituer une offre de logements très sociaux et permettre le relogement de locataires d'immeubles voués à la démolition. **Le droit de préemption a été délégué à Logidôme.**

* Un local professionnel sis **rue de la Grande Combaude**, cadastré section AM 15, acquis de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne, **au prix de 6 098 €** pour la réalisation d'un nouvel espace commercial dans le cadre du dossier ANRU, et de la convention signée avec l'EPARECA pour réorganiser le pôle commercial de la Gauthière. **Acquisition Ville.**

* Un ensemble immobilier sis **54 avenue du Limousin**, cadastré section KT 9-10-11-12-280, acquis de Mr et Mme FAY, **au prix de 1 750 000 € plus 100 000 € de commission d'agence** pour la réhabilitation et la reconstruction de logements à des loyers plus abordables, avec parkings et espaces verts. **Le droit de préemption a été délégué à l'OPAC du Puy de Dôme.**

* Deux immeubles sis **13 rue St Arthème**, cadastré section IX 217 et 218, et sis **30 rue du Cheval Blanc**, cadastré section IP 39, acquis de Monsieur RIBEROLLES, **au prix de 106 715 €** pour la création de 6 logements sociaux dans le cadre des lois SRU et UH de mixité sociale et de reconstitution de l'offre foncière. **Le droit de préemption a été délégué à l'OPAC du Puy de Dôme.**

* 33 garages sis **14 rue St Robert**, cadastrés section BC 8, acquis de la SCI ROTIFON, **au prix de 450 000 € + 11 960 € de commission dus à Maître Montagnon** pour la création, après démolition, de 25 logements locatifs sociaux. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.** (Bénéficiaire Auvergne Habitat)

* Un terrain à bâtir sis **rue de Chalonnax**, cadastré section MS 423, 421, 600 et 602, acquis des conjoints COURTINE, **au prix de 148 000 € + 7 000 € de frais de négociation**, dans le cadre de la demande exprimée des habitants du quartier, d'un cadre de vie meilleur via des aménagements d'espaces de proximité, pour aménager un espace public de quartier. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.**

* Un appartement sis **96 bis avenue de la République**, cadastré section BY 11, acquis des conjoints BOUDAL/BRUGIERE, **au prix de 42 000 € + 3 500 € de commission d'agence** pour une opération de reconstruction qui participera au traitement de l'angle Estaing/République par la reconstitution d'un front bâti homogène sur ce côté-là de l'avenue de la République. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.**

* Un ensemble immobilier sis **37 rue Thévenot Thibaud**, cadastré section KL 63, acquis de Monsieur CHASSONNERY, **au prix de 220 000 € + 7 946 € d'honoraires de négociation** pour répondre aux besoins de restructuration du dépôt de voirie communal situé à proximité immédiate du bienvenu. **Acquisition Ville.**

* Un immeuble sis **6 rue d'Ambert**, cadastré section HV 144, acquis des conjoints BELLONNET, **au prix de 350 000 €** pour, dans le cadre de la politique d'ANRU, reconstituer une offre de logements locatifs sociaux, en réalisant dans cet immeuble, après réhabilitation, 7 logements. **Le droit de préemption a été délégué à l'OPAC du Puy de Dôme.**

* Un terrain sis **7 avenue Barbier Daubrée**, cadastré section LR 947, acquis de la Société NATEXIS BAIL, **au prix de 3 650 €** pour la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux à proximité immédiate d'un parc de logements propriété de Logidôme. **Le droit de préemption a été délégué à Logidôme.**

* Une maison d'habitation sis **8 rue Vaucanson**, cadastrée section BY 19, acquise de Mr et Mme LAHOZ, **au prix de 185 000 € dont 8 000 € de mobilier + 8 000 € d'honoraires de négociation** pour la restructuration de la tête d'îlot République/Vaucanson et ce dans la perspective de constructions de structures accompagnant le futur Hôpital Estaing. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.**

* Un garage sis **46 rue Auger**, cadastré section CH 21, acquis de Mr et Mme MONTEILHET, **au prix de 6 860 €** pour poursuivre la maîtrise foncière du parcellaire situé sur cet axe structurant qu'est la rue Auger, d'accès au futur NHE. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.**

* Un garage sis **6 rue Laënnec**, cadastré section BY 152, acquis de Madame VACHE, **au prix de 7 500 €** pour donner un accès depuis la rue Laënnec au 142 avenue de la République propriété communale acquise par préemption. **Acquisition Ville.**

* Un immeuble sis **69 avenue Edouard Michelin et 52 rue Niel**, cadastré section BZ 320, acquis de Mr DE CARVALHO, **au prix de 245 000 €** pour requalifier le rond-point des Deux Patriotes constitutif à terme d'un axe majeur d'entrée au futur Hôpital Estaing, depuis l'avenue de l'Union Soviétique. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.**

* Un immeuble sis **6 rue Gaultier de Biauzat**, cadastré section IZ 103, acquis des consorts MEDAN, **au prix de 445 000 € + 20 000 € de commission d'agence** pour permettre dans le cadre du dossier ANRU le relogement de trois familles dans cet îlot de l'hyper-centre peu pourvu en logements sociaux. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.** (Bénéficiaire OPHIS Puy de Dôme).

* Une maison d'habitation sis **8 rue d'Alésia**, cadastrée section EP 15, acquis des consorts FRAIX / GLENAT, **au prix de 165 000 € dont 6 200 € de mobilier et 8 000 € de commission d'agence** pour permettre l'aménagement d'un mail Est-Ouest entre le boulevard Claude Bernard et l'avenue Léon Blum, inscrit dans le projet ANRU sur le quartier St Jacques, et permettre un cheminement entre la place Henri Dunant et la place Bergson. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaif.**

Ne sont pas comprises dans cette liste, les préemptions diligentées directement par l'Etablissement Public Foncier Smaif titulaire du droit de préemption dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé des Côtes de Clermont-Ferrand / Chanturgue.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 février 2007

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT